Informations de base

2020/2020(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Renforcer le marché unique: l'avenir de la libre circulation des services **Subject** 2 Marché intérieur, marché unique 2.40 Libre circulation et prestation des services	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	LØKKEGAARD Morten (Renew)	06/11/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive SOKOL Tomislav (EPP) GEBHARDT Evelyne (S&D) CAVAZZINI Anna (Greens /EFA) BIELAN Adam (ECR) BUCHHEIT Markus (ID) SCHIRDEWAN Martin (GUE /NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	BOTENGA Marc (GUE/NGL)	29/01/2020

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/01/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/12/2020	Vote en commission		
09/12/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0250/2020	Résumé
18/01/2021	Débat en plénière		
20/01/2021	Décision du Parlement	T9-0007/2021	Résumé

20/01/2021	Résultat du vote au parlement		
21/01/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2020(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	IMCO/9/02300

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE646.943	06/05/2020	
Amendements déposés en commission		PE653.761	17/06/2020	
Avis de la commission	EMPL	PE647.038	02/10/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0250/2020	09/12/2020	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0007/2021	20/01/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)223	09/07/2021	

Renforcer le marché unique: l'avenir de la libre circulation des services

2020/2020(INI) - 09/12/2020 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a adopté un rapport d'initiative de Morten LØKKEGAARD (Renew Europe, DK) intitulé « Renforcer le marché unique: l'avenir de la libre circulation des services ».

Le secteur des services représente environ 70 % du PIB de l'UE et une proportion similaire de son emploi. Un meilleur fonctionnement du marché intérieur des services est donc une nécessité cruciale pour une économie européenne plus compétitive et plus innovante.

S'attaquer directement aux obstacles nationaux au sein du marché unique

Le rapport a souligné que la promotion du marché unique, y compris la circulation libre, équitable et sûre des services et des personnes, la protection des consommateurs et l'application stricte du droit communautaire, est primordiale pour lutter contre la crise économique provoquée par COVID-19. Il a insisté pour que tous les États membres éliminent dès que possible les obstacles injustifiés et disproportionnés qui empêchent la libre circulation des services au sein du marché unique.

Les députés ont regretté que le plan de relance proposé par la Commission ne prévoie aucun financement spécifique lié à la circulation des services tout en reconnaissant son importance en tant qu'outil de relance économique.

Garantir une application adéquate de la législation existante

Les entreprises et les consommateurs, qui rencontrent des obstacles lorsqu'ils tentent de faire du commerce de services dans l'UE, indiquent souvent que leurs problèmes ne sont pas dus à un manque de législation. Ils soulignent plutôt un grave manque de mise en œuvre et d'application des règles existantes.

C'est pourquoi les députés ont encouragé la Commission à utiliser tous les moyens à sa disposition pour faire appliquer pleinement les règles existantes et statuer rapidement sur les plaintes afin de garantir que les questions pertinentes du point de vue de l'utilisateur final soient traitées efficacement. Ils ont demandé que l'évaluation des mécanismes de résolution alternatifs et des procédures d'infraction soit appliquée de manière rigoureuse et sans retard injustifié chaque fois que des infractions à la législation qui contreviennent au bon fonctionnement du marché intérieur sont identifiées.

Les députés ont salué le nouveau plan d'action à long terme de la Commission pour une meilleure mise en œuvre et application des règles du marché unique afin de maximiser le potentiel du marché unique des services.

Promouvoir la clarté réglementaire en introduisant des portails d'information nationaux

Le rapport note que la pandémie COVID-19 a mis en évidence un manque de clarté réglementaire et un manque de communication efficace entre les États membres sur l'évolution rapide des réglementations. Il souligne l'importance capitale du portail numérique unique et des points de contact uniques en tant que point d'accès en ligne aux informations, procédures et services d'assistance communautaires et nationaux sur le marché unique.

Les députés ont recommandé aux États membres de mettre en œuvre le portail numérique unique d'une manière qui soit favorable aux consommateurs et aux PME et de développer les guichets uniques pour passer de simples portails réglementaires à des portails pleinement opérationnels.

Fournir des outils d'évaluation supplémentaires par le biais de tableaux d'affichage du marché unique et d'indicateurs de restrictivité

L'évaluation de la performance des États membres en ce qui concerne tant la mise en œuvre que la fourniture d'informations est essentielle pour améliorer le marché unique des services. Elle permet aux États membres d'apprendre les uns des autres par le biais des meilleures pratiques et exerce une pression bien nécessaire pour améliorer le fonctionnement de la législation européenne existante (et à venir).

Le rapport soutient l'utilisation du tableau d'affichage du marché unique et l'engagement de la Commission à le mettre à jour avec de nouveaux indicateurs. Il serait possible d'utiliser le tableau d'affichage de manière encore plus active, par exemple en utilisant des indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs et en classant les États membres en fonction de leur ouverture au commerce des services. Cela permettrait aux consommateurs et aux entreprises de voir dans quelle mesure des progrès sont réalisés et dans quels domaines, et à la Commission d'établir des priorités pour les mesures d'exécution dans les domaines qui font particulièrement défaut.

Renforcer le marché unique: l’avenir de la libre circulation des services

2020/2020(INI) - 20/01/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 462 voix pour, 120 contre et 108 abstentions, une résolution sur le thème « Renforcer le marché unique: l’avenir de la libre circulation des services ».

Le secteur des services représente environ 70 % du PIB de l'UE et une proportion similaire en termes d’emploi. Des études ont montré que les gains potentiels découlant de l’approfondissement du marché unique des services grâce à une mise en œuvre efficace et à une meilleure harmonisation de la législation pourraient potentiellement atteindre jusqu’à 297 milliards d’EUR, correspondant à 2 % du PIB de l’UE.

Lutter contre les obstacles au sein du marché unique

Le Parlement a souligné que la promotion du marché unique, y compris la circulation libre, équitable et sûre des services et des personnes, la protection des consommateurs et l'application stricte du droit de l’Union, est primordiale pour lutter contre la crise économique provoquée par COVID-19. Il a insisté pour que tous les États membres éliminent dès que possible les obstacles injustifiés et disproportionnés qui empêchent la libre circulation des services au sein du marché unique. Il a également regretté que le plan de relance proposé par la Commission ne prévoie aucun financement spécifique lié à la circulation des services.

Les députés ont recommandé d’améliorer la comparabilité du niveau des qualifications professionnelles et ont invité la Commission à revoir à la hausse le nombre de professions couvertes par la carte professionnelle européenne, en particulier en ce qui concerne celles du secteur de l’ingénierie. Ils ont appelé à promouvoir le cadre européen des certifications afin de garantir qu’il devienne un instrument de reconnaissance largement accepté.

La Commission est encouragée à évaluer le champ d’application de la directive sur les services et à publier des lignes directrices actualisées dans le but de renforcer l’application, l’harmonisation et le respect des règles dans les États membres et auprès des prestataires de services. De plus, la COVID-19 ne devrait pas être invoquée pour justifier la limitation de la libre circulation des services au sein du marché unique.

Faire respecter la législation en vigueur

Rappelant que la libre circulation des services est au cœur du marché unique, le Parlement a encouragé la Commission à faire appliquer pleinement les règles existantes et statuer rapidement sur les plaintes afin de garantir que les questions pertinentes du point de vue de l'utilisateur final soient traitées efficacement. Il a demandé une évaluation des mécanismes de résolutions de remplacement et l'application stricte de procédures d'infraction chaque fois que des infractions à la législation applicable sont relevées et que des charges disproportionnées sont introduites.

Les députés ont demandé à la Commission et aux États membres :

- d'assurer une coordination et un échange d'informations efficaces entre les États membres et d'éviter ainsi les procédures et les contrôles faisant double emploi lors de la prestation transfrontière de services;

- de s'attaquer aux derniers obstacles à la prestation transfrontière de services de la société de l'information qui demeurent dans le train de mesures législatif sur les services numériques;

- de définir la structure et les modalités de fonctionnement de la nouvelle task-force sur le respect de l'application des règles du marché unique (SMET) en vue d'établir un nouveau plan d'action à long terme pour une meilleure mise en œuvre et un meilleur respect des règles du marché unique et de maximiser ainsi le potentiel du marché unique des services.

Promouvoir la clarté réglementaire en introduisant des portails d'information nationaux

Le Parlement a relevé que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence un manque de clarté réglementaire et un manque de communication efficace entre les États membres sur l'évolution rapide des réglementations. Il a souligné l'importance clé du portail numérique unique et des guichets uniques en tant que points d'accès en ligne pour les informations, les procédures et les services d'assistance nationaux et de l'UE concernant le marché unique.

Les députés ont recommandé aux États membres de mettre en œuvre le portail numérique unique d'une manière qui soit favorable aux consommateurs et aux PME et de transformer les guichets uniques pour passer de simples portails réglementaires à des portails pleinement opérationnels.

Tableaux d'affichage du marché unique et indicateurs de restrictivité

Le Parlement a soutenu l'initiative de la Commission visant à mettre à jour le tableau d'affichage du marché intérieur au moyen d'un nouveau jeu d' indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre, par les États membres, de la législation pertinente sur le marché intérieur.

Le tableau d'affichage actualisé devrait :

- mettre l'accent sur la communication des questions pertinentes du point de vue de l'utilisateur final, en évaluant si les préoccupations et les plaintes sont réglées, par exemple dans le cadre de SOLVIT ou du réseau des Centres européens des consommateurs;

- relier la qualité de la mise en œuvre aux indicateurs de restrictivité existants et recenser les restrictions pesant sur les services dans les domaines politiques nouveaux et existants, et les différents niveaux de mise en œuvre et d'application effective de la législation de l'Union européenne.

Le Parlement a demandé aux États membres de fixer des objectifs nationaux annuels pour l'ouverture du commerce des services et de procéder à des évaluations à cet égard. Il a recommandé à la Commission d'utiliser le tableau d'affichage du marché unique pour démontrer l'ouverture du commerce des services dans les États membres.